

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 janvier 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Culture de paix

**Lettre datée du 23 janvier 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous communiquer ci-joint le texte de la Déclaration de Madrid (voir annexe), adoptée par la Rencontre internationale sur une culture de paix, qui s'est tenue du 11 au 13 décembre 2000. Inspirée par la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix que l'Assemblée générale a adoptés par sa résolution 53/243 du 13 septembre 1999 et par la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) que l'Assemblée générale a proclamée dans sa résolution 53/25 du 10 novembre 1998, la Déclaration de Madrid exprime la volonté d'œuvrer sans relâche pour que la culture de pouvoir et de force cède le pas à une culture de paix et de non-violence. La Déclaration encourage une action dans les domaines exposés dans le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, à savoir, notamment, l'éducation, le développement économique et social durable, les droits de l'homme et la démocratie, l'égalité entre les sexes, la gouvernance démocratique et le libre courant de l'information et des connaissances.

Nous demandons que la Déclaration soit publiée comme document de l'Organisation des Nations Unies, au titre du point intitulé « Culture de paix » de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Anwarul Karim **Chowdhury**

**Annexe à la lettre datée du 23 janvier 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol, français]

Déclaration de Madrid

Rencontre internationale sur une culture de paix

Madrid, 11-13 décembre 2000

Nous, participants à la Rencontre internationale sur une culture de paix,

Convaincus que la mobilisation de la société tout entière, aux niveaux national et international, est indispensable pour passer d'une culture dominée par la violence à une culture de paix, de façon que nous prenions tous, individuellement et collectivement, conscience des grands problèmes du XXI^e siècle,

Inspirés par la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvés le 13 septembre 1999, qui résumant les principes essentiels de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Motivés par la résolution datée du 19 novembre 1998, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé la période 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde »,

Tenant compte de la résolution datée du 16 novembre 1998, par laquelle l'Assemblée a proclamé l'année 2001 « Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations », comme suite logique de l'année 2000, Année internationale de la culture de la paix,

Tenant compte en outre de la résolution que la Commission des droits de l'homme a adoptée à l'unanimité à sa session du 26 avril 2000, par laquelle le Haut Commissaire a été chargé d'organiser et de coordonner un forum sur la culture de la paix afin d'étudier et d'envisager la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme qui permettent le développement d'une telle culture,

Rappelant l'importance particulière de l'Appel de La Haye pour la paix, lancé en mai 1999,

Conscients qu'il faut, comme l'Assemblée générale l'a souligné en proclamant sa Déclaration en faveur d'une culture de paix, que les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les médias participent à la promotion et au renforcement de la culture de paix dans le nouveau millénaire,

Conscients également que la culture de paix est fondée sur « l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, de pluralisme, de diversité culturelle, de dialogue et de compréhension, à

tous les niveaux de la société et entre les nations » (A, art. premier, I)* et que « l'épanouissement d'une culture de la paix repose sur l'adoption de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui favorisent la paix entre les individus, les groupes et les nations » (A, art. 2),

Souhaitant contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et tout particulièrement des alinéas suivants :

a) *Éducation* : l'éducation à tous les niveaux est un des principaux moyens d'édifier une culture de paix (A, art. 4); relancer les efforts nationaux et la coopération internationale visant à promouvoir les buts de l'éducation pour tous [B, par. 9, a)]; faire en sorte que les enfants soient protégés et apprennent, dès leur jeune âge, des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie donnés [B, par. 9, b)]; et développer les initiatives en faveur d'une culture de paix lancées par les établissements d'enseignement supérieur [B, par. 9, n)];

b) *Développement économique et social durable* : éliminer la pauvreté par une action nationale et internationale [B, par. 10, a)] qui permette de renforcer les capacités nationales de réduire les inégalités économiques et sociales [B, par. 10, b)]; promouvoir des solutions efficaces, équitables et propices au développement du problème de l'endettement extérieur [B, par. 10, c)]; et veiller à ce que le processus de développement soit participatif et que les projets de développement fassent appel à la pleine participation de tous [B, par. 10, e)];

c) *Droits de l'homme* : appliquer pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Vienne [B, par. 11, a)]; encourager l'établissement de plans d'action nationaux pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme [B, par. 11, b)]; et diffuser et promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme à tous les niveaux [B, par. 11, f)];

d) *Égalité des sexes* : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décisions dans les domaines économiques, sociaux et politiques [B, par. 12, d)] et encourager des mesures visant à éliminer toutes les formes de violence envers les femmes;

e) *Gouvernance démocratique* aux niveaux national et international : des mesures destinées à promouvoir les principes et les pratiques démocratiques à tous les niveaux de l'éducation scolaire et extrascolaire [B, par. 13, b)], ainsi que parmi les fonctionnaires [B, par. 13, c)];

f) *Comportement* : contribuer à l'application du Plan d'action destiné à donner suite à l'Année des Nations Unies pour la tolérance (1995) [B, par. 14, a)]; continuer à soutenir la réalisation des objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones [B, par. 14, e)]; promouvoir la tolérance et la solidarité à l'égard des réfugiés et des déplacés [B, par. 14, f)] ainsi que des migrants [B, par. 14, g)]; et promouvoir une compréhension, une tolérance et une coopération entre tous les peuples, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies et la diffusion de l'information [B, par. 14, h)];

g) *Libre circulation de l'information et des connaissances* : garantir la liberté de la presse [B, par. 15, b)]; oeuvrer à résoudre le problème de la violence dans

* Les références entre parenthèses indiquent les articles ou paragraphes pertinents de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix que l'Assemblée générale a adoptés par sa résolution 53/243 du 13 septembre 1999.

les médias [B, par. 15, e)]; appuyer les travaux des médias visant à promouvoir une culture de paix [B, par. 15, a)]; renforcer les actions menées pour promouvoir le partage de l'information sur les nouvelles technologies de communication, y compris l'Internet [B, par. 15, f)];

h) *Institutions* : promouvoir et renforcer les partenariats entre les différents acteurs pour créer un mouvement mondial en faveur d'une culture de paix (B/A, par. et art. 6), qui favorise une mise en commun de l'information entre eux (B/A, par. et art. 7);

i) Lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption, ainsi que la production, le trafic et la consommation de drogues [B, par. 13, e)];

Nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons, dans le cadre de nos institutions, de nos activités personnelles et au sein d'un réseau interactif toujours plus large, pour promouvoir les actions susmentionnées;

Nous convenons tous qu'il importe au plus haut point de trouver de nouveaux moyens d'instaurer une paix durable et globale grâce à des ressources visant à prévenir les conflits, en nous attaquant à leurs racines, afin d'éliminer les causes qui les provoquent;

Nous affirmons, comme il a été souligné à l'occasion de l'« Assemblée du Millénaire » tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, qu'il faut promouvoir un *plan global de développement endogène*, fondé sur quatre « *nouveaux contrats* » qui ont été présentés lors de cette conférence : un *nouveau contrat social* qui reconnaisse le rôle central des êtres humains en tant qu'acteurs et bénéficiaires de la croissance économique; un *nouveau contrat naturel ou environnemental* comportant une vision à long terme et prévoyant l'adoption urgente de mesures pour protéger l'écologie de la planète; un *nouveau contrat culturel*, pour éviter l'uniformisation culturelle et la disparition de la diversité infinie et de la créativité qui constituent la richesse commune de l'humanité et un *nouveau contrat moral ou éthique* pour garantir le plein exercice des valeurs et principes qui constituent le fondement du code de conduite individuelle et collective. Nous cherchons en somme à promouvoir le développement endogène global, sur la base du savoir et des capacités internes;

Nous estimons que la lutte menée pour éliminer la pauvreté est un devoir moral qui guide le développement vers la mondialisation de la dignité humaine;

Nous sommes convaincus que seules des mesures à l'échelle planétaire renforçant l'Organisation des Nations Unies, en tant que cadre démocratique mondial, pourront corriger ces tendances actuelles;

Nous appelons l'attention sur la nécessité d'adopter d'urgence de telles mesures; et

Nous sommes résolus à travailler sans relâche pour que la culture de pouvoir et de force cède le pas à une culture de paix et de non-violence, de dialogue et de tolérance, qui est la contribution la meilleure que l'humanité puisse apporter à l'avenir des générations futures.